

CAP CATÉGORIE B



La CAP pourquoi ?

Depuis l'ordonnance 2021-1574 les CAP traitent les questions relatives à la situation individuelle et à la discipline de fonctionnaires relevant de la même catégorie SANS distinction de corps et de grade.

La réalité ?

Il s'agit de traiter des décisions défavorables aux agents.
(Refus : de titularisation, de formation, de temps partiel, de télétravail mais aussi de recours au CREP, de discipline qui peut aller jusqu'à la **Révocation**).

- ▶ Pour la défense du Service Public, de nos missions, de notre statut et de nos spécificités
- ▶ Pour la création d'emplois statutaires, des concours tous les ans et des déroulés de carrières dignes
- ▶ Pour l'amélioration des conditions de travail
- ▶ Pour une prise en compte réelle de la santé au travail
- ▶ Pour un réel droit à la déconnexion
- ▶ Pour l'égalité professionnelle et salariale femmes/hommes et la fin du plafond de verre
- ▶ Pour la semaine des 32 heures
- ▶ Pour une revalorisation générale des grilles indiciaires et une augmentation immédiate du point d'indice de 10%
- ▶ Pour l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation
- ▶ Pour l'intégration des primes dans le traitement afin qu'elles comptabilisent pour la retraite et les arrêts maladies de plus de 3 mois
- ▶ L'abrogation du RIFSEEP et de tous les systèmes de la rémunération au mérite
- ▶ Pour une retraite à 60 ans avec une pension correspondant à au moins 75% du traitement brut des 6 derniers mois d'activité
- ▶ Pour être accompagné et aidé face à l'Administration

En raison :

- ☑ des difficultés de mobilités choisies par les agents notamment en province
- ☑ du peu de postes de B administratif et technique
- ☑ de la perte de postes civils de par la remilitarisation de postes
- ☑ du peu d'encadrement confié à des Catégories B
- ☑ de la non reconnaissance du grade sommital pour les B ayant une carrière entière concernant les postes à responsabilité et l'avancement
- ☑ de la dévalorisation du B technique avec perte de compétences et baisse du niveau d'entrée (Bac +3 en 2000)
- ☑ du faible taux d'avancement de B en A et le faible nombre de postes ouverts à l'examen pro
- ☑ du peu de moyens offerts aux agents pour se préparer aux concours/examens pro, notamment chez les paramédicaux où les connaissances sont très spécifiques
- ☑ des difficultés de détachement vers d'autres Administrations

Les candidats CGT sont prêts à défendre vos intérêts

Sophie	AMBROSETTI	B Administratif	SCA/Tarbes
Frédéric	FERA	B Technique	SID/Toulon
Catherine	LOSCH	B Paramédical	SSA/Metz
Sébastien	PINEAU	B Technique	DGA/Cazaux
Jean-Christophe	ROCAILLEUX	B Technique	DMAé/Mérignac
Fabrice	GOUBERT	B Technique	SCA/Angers
Laurence	PEYRACHE	B Administratif	SCA/St-Etienne
Yann	CASTEL	B Technique	Marine/Brest
Juliette	POMMIER	B Administratif	SID/Fort-de-France
Stéphane	BIHAN	B Technique	SSA/Toulon
Nelly	LEGHAY	B Administratif	SCA/Denain
Igor	FOUREZ	B Technique	Terre/Lille
Magali	BELLARDI	B Technique	SID/Metz
Patrick	LLORENTE	B Technique	Marine/Toulon
Evelyne	TROMEUR	B Administratif	SHOM/Brest
Clément	TIFEAU	B Paramédical	SSA/Paris